La lettre d'"EAU - SECOURS"
Association grenobloise des usagers de l'eau
106 bis, rue Abbé Grégoire • 38 000 GRENOBLE
Téléphone - répondeur : 04 76 49 23 27 • N° 15 • janv. 2000
http://www.france-asso.com/eausecours • e-mail: eausecours@france-asso.com

Destinataire:

Sommaire

Pollueur-palpeur	P.2
Vœux 2000	P.2
Nouvelle taxe	P.3
Comité usagers	P.3
A.G. 15/12/99	P.3
Régies	P.4

Poème

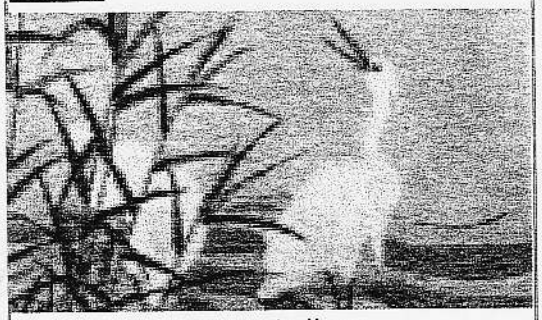

Et la chanson de l'eau
Reste chose éternelle...

TOUTE CHANSON...

Toute chanson
est une eau dormante
de l'amour.

Tout astre brillant
une eau dormante du temps.
Un nœud
du temps.

Et tout soupir
une eau dormante
du cri.

Federico GARCIA LORCA

EAU DE GRENOBLE

LA REGIE POUR UN BIEN COMMUN

Les consommateurs d'eau sont les clients captifs d'un monopole de fait. Ils doivent recouvrer la rente d'un bien commun : l'eau.

Le Haut Conseil du secteur public vient de découvrir que les trois groupes financiers (Vivendi, Suez-Lyonnaise et SAUR) qui se partagent en France la gestion déléguée des services de l'eau, s'étaient constitué des rentes de monopole sur un marché qui échappe à la concurrence (voir Le Monde du 23 décembre 1999).

Nos associations d'usagers, regroupées au sein de la C.A.C.E. (Coordination des Associations de Consommateurs d'Eau), dénoncent les ententes entre les fermiers, les hausses abusives des tarifs de la fourniture de l'eau intervenues ici et là depuis une dizaine d'années, sans qu'il y ait eu le moindre investissement. Ces hausses étaient habilement dissimulées par la prise en charge de nouvelles obligations en matière d'assainissement pour se conformer aux directives européennes. Nos associations ont aussi dénoncé les pratiques de tarification rétroactive ou de transferts de fonds mises en œuvre par les délégataires.

Or, quasiment partout en France, les réalisations de captage et de distribution de l'eau ont été et demeurent financées par les collectivités locales avec l'argent des contribuables, alors que dans les trois-quarts des communes, ce sont les groupes financiers devenus gestionnaires qui tirent de ce patrimoine public une rente considérable.

Investissements pour les communes. Profits pour les groupes privés

Nos associations d'usagers ont vu s'afficher, dans la presse, économique notamment, le cynisme des PDG de ces groupes, qui n'hésitaient pas à déclarer qu'ils se servaient des profits considérables que leur procurait l'exploitation de l'eau - et leurs bénéfices - pour investir dans les médias (presse, télévision) et la téléphonie mobile et accroître ainsi leur pouvoir.

Elles ont noté aussi au printemps 1999, dans la grande presse quotidienne les somptueuses annonces publicitaires qui ont affaibli l'indépendance des journaux pour longtemps.

Dès lors, comment s'étonner si Le Monde du 14 décembre 1999, sous le titre "Les nouveaux mystères comptables de l'eau" tente de présenter de récents jugements (C.E. Bandol, et T.A. Amiens) comme pouvant ouvrir une brèche dans le sacro-saint principe de l'autonomie du budget annexe de l'eau. Le sous-titre de l'article est éloquent : *« Les maires sont de plus en plus tentés d'utiliser les excédents financiers du budget de l'eau pour financer des investissements courants. Sans s'y opposer, la justice fixe des garde-fous. Les grandes compagnies privées concessionnaires veulent gérer au mieux ce "trésor de guerre".»*

Les dispositions législatives prises entre 1993 et 1995 pour tenter de réguler le marché de l'eau n'ont pas permis de rééquilibrer la situation ni d'y apporter plus de transparence. La raison en est simple : **il ne peut y avoir de *concurrence* du fait même de l'existence d'un réseau de distribution *forcément unique*.**

C'est pourquoi les associations revendiquent le retour à l'exploitation directe des services de l'eau en régie, seule en mesure de garantir aux usagers qu'ils paieront ce service public indispensable à son prix d'équilibre, en recouvrant la rente d'un bien commun qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

Le Conseil d'Administration

Cette quinzième lettre trimestrielle d'Eau Secours a été tirée à 600 exemplaires.
Tous droits de reproduction autorisés à condition d'en mentionner la source

Réflexions sur l'écosystème

L'Etat et les «pollueurs-palpeurs...»

En marge des Rencontres Nationales sur la Gestion Locale de l'Eau *Rennes - Bretagne*

En visite, en Bretagne les 20 et 21 janvier, le président de la République se met à l'écoute des difficultés des agriculteurs bretons : il leur réaffirme *«son attachement au modèle agricole breton»*. (1)

On connait bien ce modèle : *toujours plus de production, toujours plus de subventions et toujours la pollution !*

C'est ce que démontre un rapport récemment établi par huit inspecteurs de l'Etat pour évaluer les effets d'un « programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole » (PMPOA) lancé en 1993.

Selon ce rapport, la mise en œuvre de ce PMPOA :

1°/ a permis de régulariser la situation des exploitations doublement en infraction :

a/ elles ne disposaient pas d'installation d'épuration des effluents,

b/ elles dépassaient les contingents d'animaux autorisés...

2°/ a entraîné une exonération quasiment totale des élevages de la redevance pollution (due à l'Agence de l'Eau),

3°/ **et surtout, n'a eu aucun impact sur l'état de l'eau, qui ne cesse de se dégrader...**

On le sait : depuis vingt ans, conséquence directe de la mise en œuvre des méthodes d'élevage intensif de la Politique Agricole Commune, les plages bretonnes sont envahies d'algues vertes qui prolifèrent depuis que les rivières déversent en mer les millions de tonnes de nitrates qui ont pollué les nappes phréatiques. (Un porc suralimenté pollue deux fois plus qu'un homme). Les Bretons ne peuvent plus boire l'eau de leur robinet depuis longtemps. Ils doivent la payer très cher après qu'elle ait été dénitrifiée...ou ils doivent acheter de l'eau en bouteilles.

Ces résultats consternants ont coûté 15 milliards de francs engloutis dans la mise aux normes des installations d'élevage. Les taux d'aide publique réellement pratiqués, soit plus de 65%, dépassent largement les plafonds autorisés par les règlements européens.

Il faut ajouter à ce sombre bilan les montants des subventions à l'exportation versées par l'Union Européenne aux éleveurs bretons pour se débarrasser de leurs surproductions invendables autrement.

Est-ce le même Etat qui parle à la fois de croissance économique et de développement durable ?

Neptune

---

(1) voir : FranceSoir du 19/1, Le Monde du 21/1, le Canard Enchaîné du 26/1/2000.

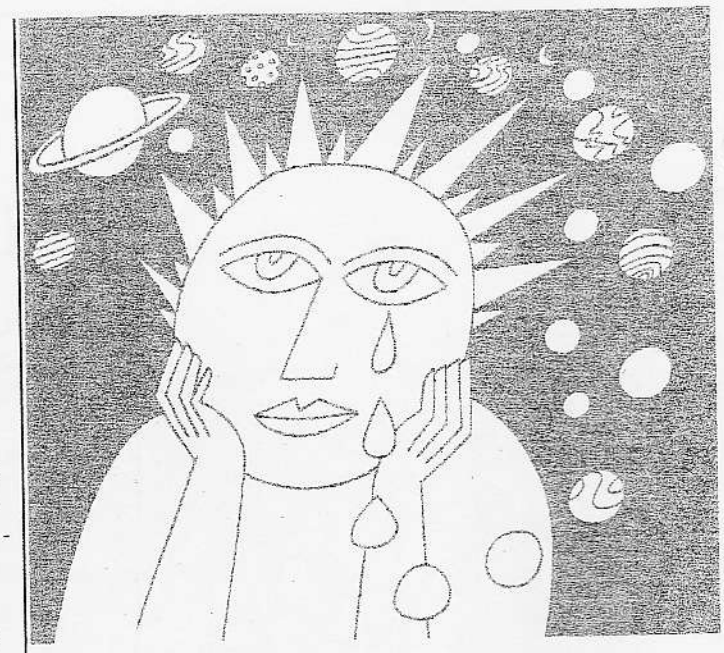

Vœux pour le nouveau millésime

Les utilisateurs du calendrier grégorien ont célébré tout spécialement l'entrée dans le mythique an 2000. Magie des chiffres ronds, horizon qui nous semblait depuis si longtemps indépassable et que nous allions franchir ensemble...Si nous n'entrions pas encore dans un nouveau millénaire, on changeait cette fois le premier des quatre chiffres de nos almanachs. Cela ne se fait que tous les mille ans, cela valait bien quelques feux d'artifice.

Cela nous vaut aussi de multiples réflexions de la part de nombreux comités, scientifiques notamment, chargés d'identifier les chantiers du XXI ème siècle auxquels l'humanité - six milliards d'hommes - sera confrontée...

Parmi les plus préoccupants : les menaces pesant sur les ressources en eau potable de notre planète.

Pendant que la population humaine et animale continue de croître, l'augmentation des rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, provoque le réchauffement de la Terre par effet de serre. L'environnement se dégrade, menaçant les capacités de développement. Si les climatologues sont divisés au sujet des conséquences de ce réchauffement, la plupart d'entre eux s'accordent à reconnaître que le cycle de l'eau sera accéléré, accentuant ainsi l'humidité de l'air. Ce qui n'exclut pas le renforcement des variations saisonnières, ni la désertification de certaines régions.

Pourquoi ne pas rêver qu'au XXIème siècle, la gestion de l'eau «bien commun de l'humanité», devienne un facteur de paix sur Terre ? Pourquoi ne pas espérer qu'au cours du **2ème forum mondial des eaux qui se tiendra du 17 au 22 mars 2000 à La Haye,** les nations participantes formulent un nouveau «Serment amphictyonique» celui par lequel au VIIème siècle avant J.-C., une douzaine de villes de la Grèce continentale s'étaient mutuellement interdit de se priver d'eau : *«Nous jurons de ne jamais renverser les villes amphictyoniques, de ne jamais détourner, soit pendant la paix, soit pendant la guerre, les sources nécessaires à leurs besoins...»*

Après Seattle et Davos, est-ce à la Haye que se fera le choix politique pour l'eau - bien collectif reconnu - entre mondialisation-confiscation ou gestion locale ?

Pierre Mas.

Humeur

L'art de la science politique : toujours plus à la charge des usagers !

Décidément, certains de nos élus communaux (ceux du P.S, apparentés et du P.C.) s'y connaissent en matière de cumul de la fiscalité indirecte ! Au conseil municipal du 20 décembre dernier, ils viennent de voter une nouvelle «redevance pour l'occupation du sous-sol par les réseaux d'eau et d'assainissement». Au tarif actuel (14,60 F par m2 de sous-sol occupé, soit environ 20 centimes par m3 consommé), cette redevance devrait rapporter environ 3 MF au budget principal de la ville.

Certains de nos concitoyens croyaient, à la veille d'un nouveau millénaire, que nous allions enfin construire l'agglomération... Il nous semble au contraire que les féodalités ne se sont jamais mieux portées : la nouvelle Communauté d'Agglomération devra verser 2,2 MF par an à la commune de Grenoble de droits de péage sur les canalisations qui assainiront les Grenoblois. On ne voit donc pas pourquoi de nombreuses autres communes dont le domaine public est occupé de canalisations où transitent nos eaux propres ou polluées, n'exigeraient pas à leur tour le paiement de péages si commodes pour renflouer les finances publiques !

Quelle est la justification donnée par le conseil municipal du 20 janvier 1999 à la création dans le budget prévisionnel 2000, d'une taxe sur l'occupation du sous-sol de la ville ?

Selon "la lettre des élus de GO Citoyenneté" n° 50 - (GO Citoyenneté et l'ADES ont voté contre) - il s'agirait de financer le coût de la rupture des contrats de délégation de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, qui, chacun des adhérents d'Eau Secours le sait, a été arrêté, d'un commun accord entre la ville et Suez-Lyonnaise des Eaux à 86,2 MF. Ce montant doit être financé par un emprunt, qui certes génère pendant un certain temps des frais financiers.

En fait, on constate une nouvelle fois que le système imaginé consiste à faire payer aux usagers les indemnités réclamées par la Lyonnaise en remboursement des versements illégaux qu'elle a effectués sur le budget général de la ville de 1990 à 1995. En soulageant d'autant les contribuables d'alors.

Les usagers de l'eau grenoblois n'ont donc pas fini de payer la mirifique campagne « Impôts 0 » de Carignon !

Daniel Hiriart

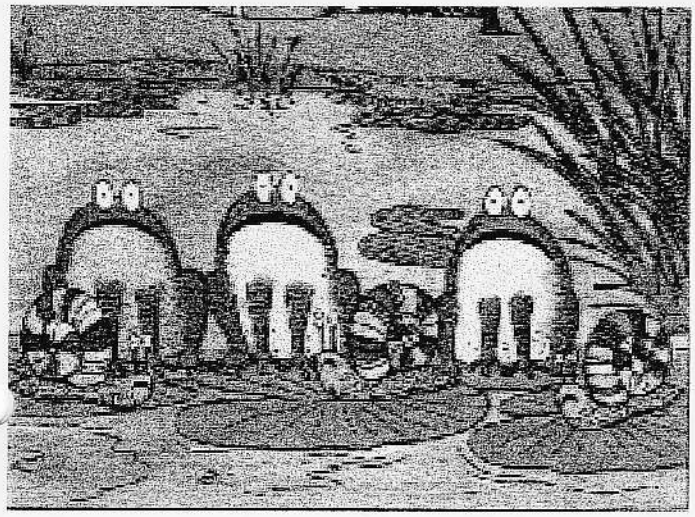

Du côté du comité des usagers

Le comité des usagers rencontrera-t-il un jour les experts chargés de déterminer les justes prix des services de l'eau et de l'assainissement à Grenoble du 1er octobre 1989 au 21 août 1998 ?

Initialement, les experts devaient remettre leurs conclusions sur les tarifs de l'eau à la fin de l'année dernière. Une réunion d'information avait été prévue le 21 décembre, puis pour le 4 février 2000... Aux dernières nouvelles, les experts ont demandé de nouveaux délais : en effet le maire de Grenoble a demandé au Président du TGI d'étendre leur mission aux tarifs de l'assainissement communal. Nos lecteurs mesureront la difficulté de la tâche à réaliser lorsqu'ils sauront que la nature des missions confiées à la COGESE-SEG en matière d'assainissement communal a changé après la signature de l'avenant n° 1, à partir du 1er janvier 1996. Il faudra donc redéfinir deux séries de tarifs différents...en supplément.

En attendant, les comptes de la SEG pour l'exercice 1998 (nous disons bien 1998) n'ont toujours pas été soumis au conseil municipal.... Affaire à suivre.

Jean Francoz

Compte rendu de l'A.G. du 15/12/99

Encore un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés ce soir là à la Maison des Associations pour s'informer sur nos actions, débattre des orientations d'Eau Secours et accepter des responsabilités au conseil d'administration.

Le bilan de nos activités est estimable, notre situation financière très saine et nous sommes décidés à poursuivre avec la même pugnacité tous nos engagements pour rendre à Grenoble un vrai service public de l'eau et de l'assainissement.

La presse régionale a fait de cette assemblée un compte-rendu fidèle sous ce titre éloquent : ***Eau-Secours abor - de la dernière ligne droite.*** (D.L.)

Les administrateurs suivants ont été élus : François Diaferia, Jean et Sylvain Francoz, Daniel Hiriart, Marielle et Pierre Mas, Pierre Poncelet, Michel Richard.

L'assemblée générale extraordinaire qui a suivi a décidé de ne rien modifier dans le système des cotisations et des représentations de copropriétés adhérentes.

Daniel Hiriart

UNE REGIE... MAIS LAQUELLE ?

La municipalité de Grenoble semble envisager de revenir à une gestion directe du service de l'eau. Quelle sera la forme juridique choisie ?

Nous avons contacté plusieurs collectivités, vous pouvez le faire aussi !

Régie simple

Théoriquement, depuis 1926, il n'est plus possible de revenir au mode de gestion du service de distribution d'eau potable assurée directement par la collectivité avec ses moyens propres. Même si les opérations financières font l'objet d'une comptabilité séparée et d'un budget annexe.

Aix-en-Provence :	**04 42 25 98 41**
Nantes :	**02 40 18 88 00**
Reims :	**03 26 77 78 22**
Tours :	**02 47 21 66 87**

Régie dotée de la seule autonomie financière

Le service public est doté d'organes de gestion propres et les opérations de recettes et de dépenses font l'objet d'un budget spécial annexé au budget général de la commune.

La régie est administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par **un conseil d'exploitation** (conseil de sages) **et un directeur** (fonctionnaire) désignés par le conseil municipal sur proposition du maire .

SIVOM de Durance-Lubéron à Pertuis (Vaucluse) 04 90 79 37 01
Communauté du **Pays Voironnais :** 04 76 93 17 20

Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

La régie est créée par délibération du conseil municipal ; elle est dotée de la personnalité morale qui lui confère une autonomie financière et le statut d'établissement public à caractère industriel et commmercial (EPIC).

La régie est administrée, par **un conseil d'administration et un directeur** désignés par le conseil municipal sur proposition du maire.

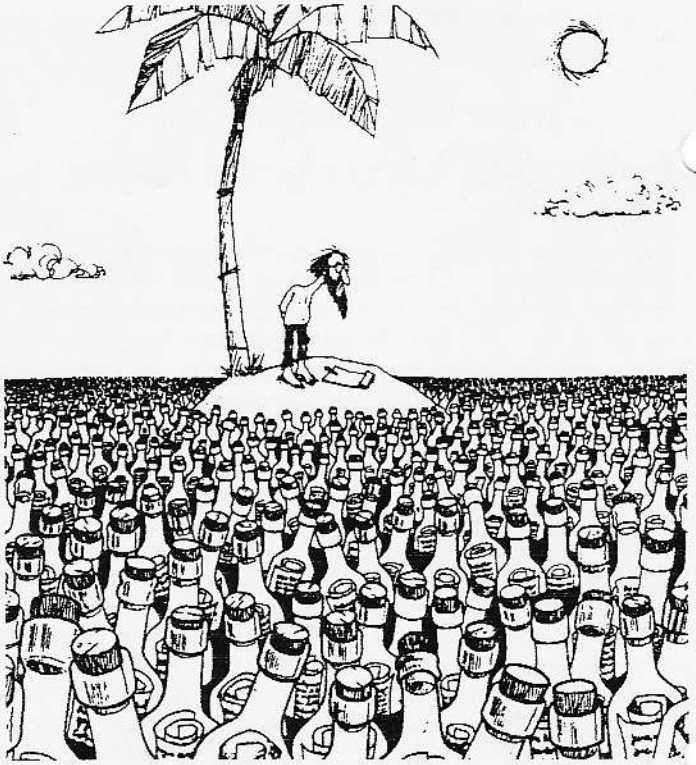

Voici aussi ce que sont les fausses régies : les modes de gestion mixte.

Régie intéressée

La collectivité finance l'établissement du service et assure le risque principal du déficit. Elle confie aux termes d'un contrat la charge du fonctionnement du service à un «régisseur» moyennant une rétribution qui comprend un intéressement au résultat de l'exploitation. Le régisseur intéressé peut disposer d'une certaine autonomie de gestion.

Gérance

La gérance se distingue de la régie intéressée par le fait que la collectivité assure au gérant une rémunération fixe, actualisée selon une formule détterminée, à laquelle peut s'ajouter une prime variable tenant compte de la qualité de la gestion.

la contrepartie de la garantie financière accordée au gérant est la faculté donnée à la collectivité de fixer les tarifs.

(Selon le Lamy environnement - L'eau - juin 1996)

ADHESION • RE-ADHESION • COTISATIONS 2000

Chers adhérents, adhérentes, sympathisants :

Vous pouvez facilement savoir si vous êtes à jour de votre cotisation à Eau Secours : regardez l'étiquette fermant ce bulletin, outre votre adresse, y figurent deux chiffres qui sont ceux du dernier exercice pour lequel nous avons perçu votre dernière cotisation. Ainsi, si vous lisez 98 ou 99, vous n'avez pas encore versé votre cotisation pour cette année.

Au contraire, si l'étiquette d'adressage mentionne 00, dormez tranquilles, vous êtes à jour !

L'assemblée générale de décembre 1999 a fixé le montant des cotisations pour l'année 2000 comme suit :

"Abonné domestique" : ..... **50 F**
(chômeurs, petits budgets)..... **25 F**
" Gros consommateur ": **20 F** par appartement jusqu'à 50 ème,
(Copropriétés) **10 F** par appartement au-delà de 51ème,
5 F par appartement au-delà de 101 ème.
Soutien : ..... au-dessus de **100 F**

Chèque à adresser à : " EAU SECOURS " • 106 bis, rue de l'Abbé Grégoire • 38 000 GRENOBLE